

## DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

# Les procédures collectives vous veulent du bien

Un collectif d'experts appelle à solliciter plus facilement les procédures collectives trop méconnues et redoutées par les agriculteurs.

« **N**ous observons parmi nos clients des taux de réussite élevés, autour de 85 %, et des retournements efficaces. » Expert chez Optimés et président du réseau Experts Emergens, Guillaume Favoreu rappelait, lors d'un webinaire organisé le 26 novembre, tout l'intérêt des procédures collectives des entreprises agricoles.

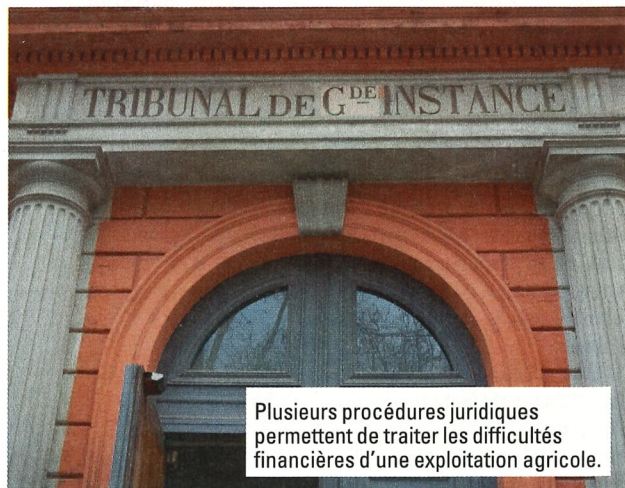
Si la liquidation judiciaire est sans doute la plus connue et la plus crainte des agriculteurs, d'autres dispositifs permettent de traiter les difficultés financières, tout en ayant pour objectif de maintenir l'unité de l'exploitation. « Les procédures collectives ont une mauvaise image. Les gens ont du mal à y aller. Et quand ils y vont, c'est souvent trop tard », souligne l'expert.

Le « diagnostic global initial » proposé par le réseau

permet de trouver des solutions pour garantir la pérennité de l'entreprise. Un audit qui peut, sous conditions et lorsque l'expert a été habilité par le préfet, être partiellement financé par l'Area (aide à la relance des exploitations agricoles).

« Il y a très peu d'ouvertures de règlement amiable agricole. Dans la grande majorité des cas, ce sont les créanciers qui sont à l'origine de la démarche. » La MSA est souvent la première à engager l'agriculteur en procédure collective, selon les retours d'expérience partagés lors du webinaire.

Les différents experts regrettent la méconnaissance de ces procédures par les agriculteurs, mais aussi par les professionnels qui les accompagnent. C'est notamment le cas de certains comptables, d'après l'employée d'une association de gestion et comptabilité. A.M.



Plusieurs procédures juridiques permettent de traiter les difficultés financières d'une exploitation agricole.